



Clermont-Ferrand, le 27 Mai 2017

Compte-rendu de l'Assemblée générale du 26 juin 2017.

L'assemblée générale ordinaire de la ligue d'Auvergne d'escrime s'est tenue le lundi 26 juin 2017 à 19h30 au :

**Salle du CROS Auvergne
Résidence "Le Pérou"
43, rue de Blanzat
63100 CLERMONT--FERRAND**

I. Assemblée générale financière.

L'ordre du jour a été le suivant :

1. Élargement de la liste des présents et vérification des mandats.

Présents : membres du comité directeur ligue auvergne

M. PITIOT Guy - Indépendant / M.MARTINEAU Thierry - Stade Clermontois / – M. BOUDRIE David Saint-Flour / M.GRIMAULT Didier - Montluçon / M.FREYSSINIER André - CDE 15 / M. HERVE Jean Paul - indépendant / M.MOLLE Bernard - stade Clermontois / Me FREYSSINIER Philippe - Aurillac / M.DREYFUS Yves - Stade Clermontois / M. PENET Boris - Chamalières.

Représentants des clubs présents : Mme BERTHON Véronique - Saint Pourçain (03) / Maître Jean-Paul CHEVALIER Jean-Paul -S.E. Vichy (03) / Mme Jacqueline VERBEKE - T.E.A Champeix (63) / Monsieur GRENIER Jean-Louis - Issoire (63).

Membres licenciés de la F.F.E : Mme MICHEL Nathalie (Saint Pourçain)

Excusés : M Didier AUBRY Président de la société d'escrime de Vichy (03), Monsieur Gérard VERBEKE de Champeix (63), Monsieur Jean-Lou JACQUIN- Epée Nord Allier (03), Madame DUREISSEIX Denise - Cournon (63).

Membres représentants leur club non excusés : Madame GRIVEL Léonie - Les fleurettistes Craonnais (43) / Madame BIANCHI Catherine - Les cadets du Velay (43) / Madame JOHANNOT Muriel - Monistrol (43) / Monsieur BERGER Jean-Pierre - Sainte Sigolène (43) / Monsieur BOUDRY Sébastien - Yssingeaux (43) / Madame BEAUVIVRE Marie Hélène - Volvic (63).

Listes des pouvoirs :

- M.GRIMAULT Didier (Pouvoir de Monsieur LACROIX - Président salle LAFOUCRIERE - Montluçon).
- Maître FREYSSINIER Philippe (Pouvoir de Mme CHEYROUSE présidente club Aurillac).
- Maître Jean-Paul CHEVALIER Jean-Paul (pouvoir de Monsieur AUBRY Didier président S.E. Vichy).
- Mme Jacqueline VERBEKE (Pouvoir de Monsieur Gérard VERBEKE président T.E.A Champeix).

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut être tenue.

Suite à appel à candidature qui s'est avéré infructueux, il n'y aura pas d'assemblée générale électorale.

2. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale électorale du 5 novembre 2016.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Intervention du Président - Etat et calendrier de la nouvelle organisation régionale, suite aux décisions de la FFE du 24 juin 2017. Mutation ligue d'Auvergne en CID.

Le Président fait le compte-rendu du comité directeur de la FFE du 24 juin 2017.

- Les comptes de la fédération sont à peu près équilibrés.
- Règlement sportif = 80 pages. Il y a encore des modifications. La diffusion sera assurée ultérieurement.
- Le projet du règlement médical Fédéral a été raccourci dans la présentation au comité directeur. Lorsque le règlement médical arrivera dans les clubs, l'attention est attirée sur le mode de procédure concernant les certificats médicaux.

- Statuts des comités régionaux : ils ont été adoptés par le comité directeur fédéral :

- . Pour : 14 voix
- . Contre : 10 voix
- . Abstention : 1

- Statuts des C.I.D : ils ont été adoptés par le comité directeur fédéral :

- . Pour : 14 voix
- . Contre : 10 voix
- . Abstention : 1

Jean-Paul Hervé note que les votes exprimés sont loin de refléter les résultats du vote des membres de l'Assemblée générale de la fédération où, les votes "pour" les statuts fédéraux l'avaient largement emportées.

- Les conventions entre C.R et C.ID n'ont subi aucune contestation. Toutefois, ces statuts pourront être aménagés, mais ne pourront pas être modifiés....humour du président (Rires)..

3. Rapport financier période d'août 2016 au jour de l'Assemblée Générale

Cinq feuilles sont remises à l'Assemblée générale.

a) Proposition du prix des licences 2017 / 2018 (annexe 1) : Le prix des licences ne sera pas changé pour la saison à venir.

Approbation : Unanimité

b) Aide aux clubs organisateurs (annexe 2) : Le vote est organisé sur le montant attribué jusqu'à ce que le CID soit officiellement en place et prenne ses décisions. Le prévisionnel sera établi plus tard. Le CID redistribuera les fonds en fonction des actions qui seront programmées et de ses moyens.

Approbation : Unanimité.

c) Cotisations et affiliations clubs (annexe 3) : Le comité régional fixera les tarifs pour la saison prochaine s'il souhaite une harmonisation.

Approbation : Unanimité

d) Autres tarifs et aides (annexe 4) :

- . tarifs stages sportifs et de formations fédérales (si organisés en Auvergne par la ligue actuelle) :-

Approbation : Unanimité

. **Prix de journée (salaire) enseignants encadrant stages de formation titulaire d'un diplôme spécifique d'état.** Le montant de la journée d'intervention est portée de 120,00 à 133,00 €.

Approbation : Unanimité

- . **Tarifs de remboursement des frais kilométriques** : Tarifs à 0,35cts /km

Approbation : Unanimité

e) Présentation des sommes à encaisser au 26/06/2017 .

- . A la clôture de l'exercice, le résultat restant s'élèvera aux environs de 20076 €.
- . Cette somme peut être supérieure si la subvention CNDS est versée à la ligue.

4. Questions diverses à adresser.

Aucune question diverse n'est parvenue au président. Un tour de table est organisé.

1. Jean-Paul HERVE : Exprime des remerciements aux différentes personnes ayant servis la ligue durant cette année. Il indique que les bénévoles de la ligue font un travail remarquable. Il rajoute que, sans la cohésion des enseignants, la ligue et futur C.I.D risque de n'avoir qu'un avenir limité. C'est bien pas le travail et par l'apprentissage des bases que les escrimeurs pourront, non seulement progresser, mais aussi s'amuser le plus longtemps et donc être fidélisés.

2. Philippe FREYSSINIER : Remercie les participants bénévoles du challenge de France à Aurillac (Thierry MARTINEAU, Boris PENET, Jean-Paul HERVE)

3. Jean-Paul CHEVALIER :

. Remerciements aux intervenants bénévoles dans le cadre des organisations, notamment, Thierry MARTINEAU, Boris PENET pour l'informatique.

. Retour sur les enseignants ne respectant l'éthique. Cela a eu pour conséquence de mettre en péril le club de Saint Pourçain.

4. Thierry MARTINEAU : L'escrime est en train de mourir en Auvergne. Ce qui se passe dans l'Allier est un signe préfigurateur de l'avenir de la région Auvergne.

5. André FREYSSINIER : On a reçu par mail qu'il y allait y avoir une participation financière émanant du Comité régional. Cette information s'adresse aux clubs. Le CDE15 ne voit pas comment il va s'en sortir. Initialement, le CDE15 pouvait engager des fonds et obtenir des subventions aux profit de son fonctionnement.

Réponse : Bernard MOLLÉ : La demande est à faire par internet. La subvention qui pourrait être attribuée est d'un minimum de 500 €. Cette demande de subvention doit être au moins de 1000 €.

6. Guy PITIOT : Elu pour un an sur le projet fédéral de la fusion des ligues il cède sa place avec plaisir. Il reste à la disposition de la ligue pour quelques travaux de réparations de matériel. Etant élu au CROS AUVERGNE (trésorier) il reprendra sa licence la saison prochaine.

Le secrétaire et président à compter du 1 septembre 2017 en remplacement de Monsieur PITIOT et Monsieur Jean-Paul HERVE démissionnaires seront :

Monsieur MARTINEAU Thierry.... Président

Monsieur Boris PENET... Secrétaire général.

Approbation : Unanimité des membres du comité directeur.

Félicitations aux deux membres élus pour leurs dévouement et leurs volontariat.

Pour information et conformément aux statuts des Comité régionaux : La représentation départementale au sein du comité régional Auvergne Rhône Alpes sera le suivant :

"Le nombre de représentants d'un territoire départemental est proportionnel à sa proportion de licenciés dans le comité régional, par tranche de 5% :

- moins de 5% des licences du comité régional : 1 représentant au titre des associations situées dans ledit territoire départemental

- de 5% à moins de 10% des licences du comité régional : 2 représentants au titre des associations situées dans ledit territoire départemental

- de 10% à moins de 15% des licences du comité régional : 3 représentants au titre des associations situées dans ledit territoire départemental

- de 15% à moins de 20% des licences du comité régional : 4 représentants au titre des associations situées dans ledit territoire départemental

- de 20% à moins de 25% des licences du comité régional : 5 représentants au titre des associations situées dans ledit territoire départemental....."

Ce qui fera :

- Allier = 1 représentant
- Haute-Loire = 1 représentant
- Cantal = 1 représentant
- Puy-de-Dôme = 2 représentants

Le président précise qu'il est important que chaque place réservée soit occupée et que dans chaque département il y ait un ou des candidats.

La séance est levée à 21h 35

Monsieur Jean-Paul HERVE
Secrétaire général

Monsieur Guy PITIOT
Président

ANNEXE 1 - Prix des licences 2017 / 2018 :

ANNEE DE NAISSANCE	TARIFS 2017/2018			CATEGORIES
	TARIF FFE	TARIF LIGUE	TOTAL	
2013 ET SUIVANTES	13,00 €	10,00 €	23,00 €	M5
2012	13,00 €	10,00 €	23,00 €	M7
2011	13,00 €	10,00 €	23,00 €	
2010	25,00 €	18,00 €	43,00 €	M9
2009	25,00 €	18,00 €	43,00 €	
2008	31,00 €	25,00 €	56,00 €	M11
2007	31,00 €	25,00 €	56,00 €	
2006	31,00 €	25,00 €	56,00 €	M13
2005	31,00 €	25,00 €	56,00 €	
2004	31,00 €	25,00 €	56,00 €	M15
2003	31,00 €	25,00 €	56,00 €	
2002	31,00 €	25,00 €	56,00 €	M17
2001	31,00 €	25,00 €	56,00 €	
2000	31,00 €	25,00 €	56,00 €	M20
1999	31,00 €	25,00 €	56,00 €	
1998	31,00 €	25,00 €	56,00 €	
1997 ET SUIVANTS	31,00 €	25,00 €	56,00 €	SENIORS ET VETERANS
DIRIGEANTS	21,00 €	6,00 €	27,00 €	
ENSEIGNANTS	31,00 €	25,00 €	56,00 €	

ANNEXE 2 - Aide aux clubs organisateurs :

AIDE AUX CLUBS ORGANISATEURS D'EPREUVES DE LIGUE SAISON 2017/2018		
JUSQU'À CREATION DU COMITE REGIONAL		
EFFECTIF	TARIFS 2016/2017	TARIFS 2017/2018
1 à 10	30,00 €	30,00 €
11 à 20	40,00 €	40,00 €
21 à 30	50,00 €	50,00 €
31 à 40	60,00 €	60,00 €
41 à 50	70,00 €	70,00 €
51 à 60	85,00 €	85,00 €
61 à 70	100,00 €	100,00 €
71 à 80	115,00 €	115,00 €
81 à 90	130,00 €	130,00 €
91 à 100	145,00 €	145,00 €
AU-DELA 20€ PAR TRANCHE DE 10		

ANNEXE 3 - Cotisations et affiliations clubs :

NOMBRE D'ADHERENTS CLUBS	TARIFS 2016/2017	
	TARIF FFE	TARIF LIGUE
0/49	60,00 €	60,00 €
50/150	90,00 €	90,00 €
> 150	120,00 €	120,00 €

NOMBRE D'ADHERENTS CLUBS	TARIFS 2017/2018			VARIATION
	TARIF FFE	TARIF LIGUE	TOTAL	
0/49	60,00 €	60,00 €	120,00 €	0,00 €
50/150	90,00 €	90,00 €	180,00 €	0,00 €
> 150	120,00 €	120,00 €	240,00 €	0,00 €

ANNEXE 4 - Autres tarifs et aides :

STAGES/PERFECTIONNEMENTS ORGANISES PAR LA LIGUE	TARIFS 2016/2017	TARIFS 2017/2018 JUSQU'À CREATION COMITE REGIONAL	- 2 FORMATIONS PAR AN SONT ENVISAGEES . - STAGE DETECTION : OCTOBRE/NOVEMBRE VICHY ET CANTAL. - STAGE CDF/FDJ : FEVRIER MARS MONISTROL AVRIL VICHY - ADAPTATION DU STAGE CADRE A PREVOIR POUR ATTEINDRE LE VOLUME 60H NECESSAIRE
DUREE 3 JOURS	60,00 €	60,00 €	
LES STAGES LIGUES PERFECTIONNEMENTS S'ADRESSENT UNIQUEMENT AUX M15/M17/ M20 et M13 SUR INVITATION			
BPJEPS PERIODE EN ENTREPRISE CETTE AIDE PORTE SUR UNE PARTICIPATION AUX FRAIS KM ET NE PEUT ETRE CUMULEE AVEC LES AIDES A LA FORMATION IFFE ET ASSIMILEES	TARIFS 2016/2017	TARIFS 2017/2018 JUSQU'À CREATION COMITE REGIONAL	- ENGAGEMENT ECRIT QUE LE BENEFICIAIRE DONNERA 4 JOURS D'INTERVENTIONS A LA LIGUE - AIDE VERSEE SOUS RESERVE DE SOLDE DE SUBVENTION DISPONIBLE
DUREE NOMBRE HEURES/DATES DE LA CONVENTION PERIODE EN ENTREPRISE	PLAFONNE A 500€	PLAFONNE A 500€	
DEMANDE D'AIDE A ADRESSER A LA LIGUE - REMBOURSEMENT DE KM AU TARIF DE 0,12€ SUR PRESENTATION D'UN DECOMPTE DE FRAIS VALIDE PAR LE CLUB QUI RECOIT LE STAGIAIRE ET TRANSMISSION DES HORAIRES DE CHAQUE JOURNEE D'INTERVENTION VALIDE PAR LE CLUB QUI RECOIT LE STAGIAIRE			
FORMATION IFFE ET ASSIMILEES CETTE AIDE PORTE SUR L'HEBERGEMENT ET LA RESTAURATION ET NE PEUT ETRE CUMULEE AVEC LES AIDES BPJEPS PERIODE EN ENTREPRISE	TARIFS 2016/2017	TARIFS 2017/2018 JUSQU'À CREATION COMITE REGIONAL	- ENGAGEMENT ECRIT QUE LE BENEFICIAIRE DONNERA 4 JOURS D'INTERVENTIONS A LA LIGUE - AIDE VERSEE SOUS RESERVE DE SOLDE DE SUBVENTION DISPONIBLE
PARTICIPATION AUX FRAIS D'HEBERGEMENTS	50€ SEMAINE PLAFONNE A 500€	50€ SEMAINE PLAFONNE A 500€	
- DEMANDE D'AIDE A ADRESSER A LA LIGUE - CETTE AIDE EST ACCORDE UNIQUEMENT EN CAS DE NON PRISE EN CHARGE PAR DES FINANCEURS ET EN COMPLEMENT DU CLUB SUPPORT QUI DOIT PARTICIPER A CES FRAIS - LE STAGIAIRE DEVRA APPORTER LA PREUVE QUE SES DEMANDES AUPRES DE FINANCEURS ONT ETE REFUSEES, L'AIDE PORTE SUR LES FRAIS D'HEBERGEMENT ET RESTAURATION SON MONTANT EST DE 50€ SEMAINE SANS POUVOIR DEPASSER LES FRAIS ENGAGES ET SUR PRESENTATION D'UNE FACTURE ACQUITEE,			
PRIX JOUR MAITRE D'ARMES	TARIFS 2015/2016	TARIFS 2016/2017	
PAR JOURNEE VALIDEE PAR LE PRESIDENT DE LIGUE	120,00 €	133,00 €	
- PAIEMENT SUR PRESENTATION D'UNE FACTURE EMISE PAR LE CLUB OU EST SALARIE LE MAITRE D'ARMES OU FACTURE EMISE PAR LES MAITRES D'ARMES AUTO-ENTREPRENEURS.			
TARIFS KM DEPLACEMENTS POUR LE COMPTE DE LA LIGUE	TARIFS 2016/2017	TARIFS 2017/2018 JUSQU'À CREATION COMITE REGIONAL	
PAR KM PARCOURUS	0,35 €	0,35 €	
PEAGES	SUR PRESENTATION DES TICKETS		
HOTEL/RESTAURANT	- SUR PRESENTATION DES NOTES AVEC ACCORD PREALABLE SUR LES MONTANTS DE DEPENSES		
- PAIEMENT SUR PRESENTATION D'UNE NOTES DE FRAIS (voir modèle ligue) - LES DEPLACEMENTS DOIVENT FAIRE L'OBJET AU PREALABLE D'UN ACCORD DE PRISE EN CHARGE PAR LE PRESIDENT DE LA LIGUE			